

COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU

du Mercredi 7 février 2024 à 18h00

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE, Eric LACROIX, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Timothée CRIONAY Fabienne STALARS Vice-Présidents, Georges BERNAT, Laurence BOYER, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Christian DUPUIS, David GIANONE, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Thierry NIGAY, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Lorraine ROUX, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Sébastien ALLIER, Laurent BELUZE, Romain BOST, Nicolas CHARGUEROS, Jean-Paul CAPITAN, Romain COQUARD, Patrice COUCHAUD, Pierre DEVEDEUX, Cécile DONY, David DOZANCE, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, Gilbert GRATALOUP, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Jean-Hervé PEURIERE, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

1) Débat orientations budgétaires

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- acter que le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé en séance a donné lieu à l'examen des orientations budgétaires 2024 dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Tarifs eau potable 2024

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs FEVRIER 2024 Prestations et travaux en Eau potable » et leurs modalités d'application ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 07/02/2024 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Mise à disposition des biens et équipements entre Roannaise de l'eau et Roannais Agglomération : extension du périmètre de la compétence PI au syndicat Roannaise de l'eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements, établi contradictoirement avec le syndicat du cycle de l'eau Roannaise de l'eau, dans le cadre du transfert de la compétence « prévention des inondations » ;
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal de mise à disposition, ainsi que les documents afférents, joints en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fin de la séance : 19h30